

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 octobre 2007

~~~~~  
PRISE DE COMPETENCE –INTEGRATION DES STATUTS
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE

N°0-1 du bordereau – page 4

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2007, à la Mairie de St Paul et Valmalle, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. DIAZ Manuel - M. FORGUES Jean Marie - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert – M. AUTIN Gilles - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques- M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur Jean Marcel JOVER donne pouvoir à Monsieur André SIDERIS

Madame Anne Marie DEJEAN est élue secrétaire de séance

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - Mme VIVIEN Isabelle – M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Sur le rapport du Président,

Considérant la démarche de cette association qui répond à un besoin identifié dans le Projet de Territoire en matière de service à la population dont 24.5% de la population du territoire avait plus de 60 ans en 1999,

Considérant également que la population âgée va augmenter dans les années à venir par l'effet du vieillissement et en raison du flux migratoire au sein duquel les personnes âgées représentent 38%,

Sur proposition de Madame Françoise MARTIN, Vice-présidente de la Communauté de communes, Présidente de la commission Finances

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'intégrer** aux statuts de la Communauté de communes, en application de l'art. L5211-17 du CGCT, la compétence supplémentaire suivante :

« X–Soutien au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) » définie comme étant le « soutien aux actions d'information, d'orientation, de prévention, d'aide en direction des habitants du territoire âgés de plus de 60 ans et aux actions de coordination des acteurs locaux publics et privés intervenant dans le secteur gérontologique »

Transmission au Représentant de l'Etat

N°84-2007 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET